

Le 463, c'est nous!

À chacune des éditions du journal, vous pourrez découvrir les employés d'un secteur représenté par notre syndicat. Pour cette première, nous vous présentons Gaz Métro Plus! Situé dans les locaux du 1250 rue Nobel, à Boucherville, l'unité GMP du 463 c'est 5 employés syndiqués.



Les voici, de gauche à droite : Maryse Larrivée, Véronique Deschatelets, Sophie Thibault, Nancy Chomko et Patrice Lacasse.

CONCOURS... Trouvez le nom du journal



Le journal du 463 se cherche un nom et c'est à vous de le trouver! Vous êtes débordant d'imagination? C'est le moment de le prouver! Envoyez-nous votre suggestion de nom pour votre journal au sbrunet@sepb463.com d'ici le 24 novembre et vous pourriez remporter un certificat-cadeau de 100\$, gracieuseté du bistro culinaire *Le coureur des bois*, situé dans l'Hôtel Rive Gauche – Refuge urbain de Beloeil. Bonne chance à toutes et à tous!

Bienvenue au 463!

Le 19 octobre dernier, une nouvelle cohorte faisait son entrée au Service à la clientèle. Nous souhaitons donc la bienvenue à nos nouveaux membres.



Les voici, de gauche à droite :
Pascale Sauvé, Susan Roshan, Andres Chiri Valdivia, Marta Zerel et Jude St-Gérard.

Comité de francisation

Depuis 1977, soit depuis l'adoption de la Charte de la langue française par le gouvernement du Québec, Gaz Métro a dû former un comité de francisation afin de respecter la loi et de faire du français la langue d'usage normale et habituelle du travail, du commerce et des affaires. Du côté du SEPB-463, Claude Mathieu est responsable du comité qui veille à ce que le travail s'effectue principalement en français.

Ne manquez pas ça!

À partir de la prochaine édition du journal, Claude sera à la barre d'une capsule linguistique.



Le journal du 463 se cherche un nom.*

* voir les détails du concours à la dernière page.

Mot du Président

Bonjour à toutes et tous,

C'est un réel plaisir, pour moi, de vous écrire ce petit mot. **Au 463, on relance notre journal syndical.** Je tiens d'abord à remercier tous ceux et toutes celles qui ont participé à cette nouvelle édition de notre journal. Je tiens aussi à remercier tout particulièrement Sébastien Brunet, directeur information au syndicat, qui y a mis beaucoup de temps, d'imagination et de créativité afin de vous présenter cette nouvelle mouture de notre journal aux couleurs de 2015.

Je vais vous donner un exemple de créativité et d'imagination. Nous avons reçu de la part de l'employeur, dans la dernière année, un relevé de notre rémunération globale. C'est bien, mais il y manquait, à mon avis, un élément important que notre journal fait ressortir et qui se veut une réplique positive à ce relevé. Je parle, ici, de l'apport du syndicat dans l'ensemble des conditions de travail dont ses membres bénéficient. En effet, toutes nos conditions de travail, incluant la rémunération, ont été patiemment et intensément négociées depuis des décennies.

C'est plus facile de savoir où on va quand on sait d'où on vient.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Pierre Tourville
Président SEPB 463



Mot du rédacteur en chef

Chers(ères) collègues du SEPB-463,

C'est avec grande fierté que nous vous offrons, aujourd'hui, la toute première édition du nouveau journal du SEPB-463. Ce journal, qui sera publié à raison de 3 fois par année, vous apportera, entre autres, une information variée concernant les activités de votre comité exécutif, des rappels de vos droits syndicaux ainsi que diverses chroniques.

Vous tenez actuellement, entre vos mains, la seule et unique version papier de ce journal. En effet, par souci écologique, dès la prochaine édition, il vous sera livré de façon électronique.

En cette époque où les médias sociaux sont rois et où les droits des travailleuses et des travailleurs en prennent pour leur rhume, autant du côté du gouvernement provincial que de celui du gouvernement fédéral (*notez que ce texte a été rédigé avant les résultats des élections du 19 octobre*), il est de notre avis que l'information doit prendre une plus grande place au sein de notre syndicat. C'est pourquoi la collaboration de tous les membres du 463 est grandement souhaitée. Vous aimeriez voir un sujet être abordé dans les prochaines éditions? Vous aimeriez collaborer au journal? N'hésitez pas à me le faire savoir via mon adresse courriel : sbrunet@sepb463.com.

En terminant, je tiens à remercier fortement notre collègue, Julie Harpin, sans qui la mise en page de ce journal (et du feuillet «Rémunération Globale») se limiterait probablement à des textes sur une feuille 8½" x 11".



En espérant que vous allez apprécier cette nouvelle mouture du journal du SEPB-463.
Longue vie au journal!

Sébastien Brunet
Directeur Information

Semaine de prévention de la toxicomanie

De tout temps, les substances psychotropes ont fait partie de l'expérience humaine. Par substance psychotrope, on entend toute substance qui agit sur le système nerveux central et qui influence la façon dont la personne pense, se sent ou agit. L'inquiétude suscitée par certaines substances psychotropes (alcool, drogues illicites, médicaments psychotropes prescrits) découle des multiples problèmes sociaux et de santé qui peuvent être associés à la consommation de ces substances.

Ce phénomène ne peut donc plus être abordé comme un simple problème de déviance ou de marginalité sociale et commande d'appliquer des actions multiples, variées et intégrées pour mieux prévenir, réduire et traiter les dommages individuels et collectifs qui sont associés à la consommation de substances psychotropes.

Au Québec, 1 personne sur 10 a des problèmes de consommation. On parle donc de plus de 800,000 personnes! C'est pourquoi la 28^{ème} Semaine de prévention de la toxicomanie, qui aura lieu du 15 au 21 novembre 2015, vise à sensibiliser la population aux effets de la surconsommation et aux façons de la prévenir. Dans une même optique, nous aimerions vous rappeler que le 463 est doté d'un réseau de délégués sociaux et de déléguées sociales pour vous venir en aide. Si jamais vous étiez aux prises avec des problèmes de consommation, n'hésitez pas à communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Jo Ann Raymond, poste 3192
Josée Yasconi, poste 3259
Dominic Buccilli, poste 4525
Pierre Tourville, poste 3411

Marie-Céline Rose, poste 3213
Stéphane Harvey, poste 6426
Isabelle Myre, bureau de Québec
François Avon, représentant



La retraite, pour tous

Le loyer mensuel moyen versé par les locataires de résidences pour personnes âgées au Québec s'est chiffré à 1520\$ par mois, en 2012, selon un rapport de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). En considérant une augmentation annuelle entre 0,2% et 1,7% (telle qu'autorisée par le Régie du logement), ce montant se situerait aujourd'hui entre 1529\$ et 1598\$ par mois. En prenant compte du fait que les propriétaires de résidences demandent régulièrement à la Régie du logement de pouvoir augmenter plus rapidement leurs loyers, il se pourrait que l'on se retrouve plus tôt que tard avec des loyers dépassant les 2000\$ par mois... **une raison de plus de s'assurer d'avoir un bon régime de retraite.**

Visitez le nouveau site web du SEPB 463

www.sepb.qc.ca/sepb-463

Ensemble tout est possible



Rappel aux employés temporaires

Je suis intervenue, à quelques occasions, dans certains dossiers de membres ayant un statut de temporaire, concernant les absences et la façon d'être rémunéré.

Certaines personnes devaient, selon les informations qu'elles avaient reçues, prendre une journée de vacances si elles voulaient que leur journée d'absence maladie soit rémunérée.



Ce n'est pourtant pas le cas! Je vous invite donc à lire l'Annexe I, au point B) 1 a) et b) de la convention collective. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec vos délégué(e)s et assistant(e)s délégué(e)s.

Jo Ann Raymond
Vice-présidente principale

Les médias sociaux : utiles ou dangereux?

Nous le savons tous, les médias sociaux (que ce soit Facebook, Twitter, Google+ ou autres) ont bien des avantages : communiquer avec nos amis, retrouver d'anciens camarades de classe, montrer nos photos de voyage, s'exprimer sur divers sujets, partager un article de journal qui nous fait réagir, inviter des gens à une manifestation et bien plus.

Mais s'il y a des avantages, dites-vous qu'il y a aussi des risques. Vous devriez toujours avoir cette phrase en tête lorsque vous utilisez les médias sociaux : «Les paroles s'envolent, les écrits restent». En effet, lorsque l'on met de l'information sur le net, on laisse des traces. Alors, quand vous écrivez quelque chose, assurez-vous que votre propre mère pourrait le lire sans être offensée. Quand nous allons sur Facebook, nous sommes habituellement confortablement installés dans l'intimité de notre demeure. Il est donc facile de se sentir en confiance et de partager tout ce qui nous passe par la tête. Mais Facebook n'est pas un journal intime, pas plus qu'un exutoire. Si vous êtes en colère contre votre employeur ou contre un collègue, prenez le temps de réfléchir avant de le publier. Vous avez peut-être des gestionnaires parmi vos amis Facebook. Et même si vous n'en avez pas, peut-être qu'un de vos amis en a... ce qui peut leur donner accès à vos publications.



Souvenez-vous que tout ce que vous écrivez sur internet (réseaux sociaux, mais aussi le courriel de l'employeur) est du domaine public. Évidemment, ne vous arrêtez pas de donner votre opinion ou de publier les photos de votre anniversaire de mariage. Par contre, assurez-vous de ne pas nuire à votre réputation, à celle de vos amis, à celle de vos ennemis et à celle de votre employeur. Sans quoi vous pourriez vous exposer à des poursuites, à une cessation de prestations d'assurance ou à des mesures disciplinaires (Gaz Métro a un code d'éthique qui comprend une obligation de loyauté) pouvant aller jusqu'au congédiement.

Comme on dit souvent en santé-sécurité : «Mieux vaut prévenir que guérir»!

Marie-Céline Rose
Directrice SST – Avantages sociaux

**NE SURVEILLER
LES
MÉDIAS
SOCIAUX**

Du nouveau dans l'unité des Représentants

Membre du comité exécutif depuis 1990 et Président de l'unité des Représentants depuis 2002, Jacques Breault a décidé de tendre le flambeau. En effet, lors des élections de l'unité des Représentants ayant eu lieu le 13 octobre dernier, il a décidé de laisser sa place et de ne pas se représenter. Tout le 463 te remercie, Jacques, pour toutes ces années!

Du même coup, nous tenons à féliciter leur nouveau Président, Steeve Côté, ainsi que les deux Vice-présidents élus, Denis Tremblay et Caroline Turcotte!

Assemblées générales

Le 16 septembre, au Best Western Premier (Hôtel l'Aristocrate) de Québec, et le 17 septembre, à la salle Dom-Polsky de Montréal, avaient lieu les assemblées générales afin de soumettre aux membres le cahier de demandes en vue des prochaines négociations. Plus d'une centaine de personnes se sont déplacées afin d'adopter, suite à quelques amendements et avec une très grande majorité, le cahier de demandes qui sera déposé à l'employeur. Le comité de négociation a maintenant, en main, son mandat et est prêt à procéder au dépôt.

